

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 431-34**

**PRENEZ AVIS** que le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 21 juin 2021, le Règlement numéro 431-34 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les règles qui s'appliquent à la plantation et la coupe d'arbre.

L'objet dudit Règlement est d'amender le Règlement de zonage afin de :

- Modifier les règles générales pour l'arrondissement du nombre d'arbres fractionnaire ;
- Modifier la définition d'arbres et ajout de définition pour arbre à grand déploiement et haie ;
- Modifier les règles de plantation d'arbres lors de l'obtention du permis de construction;
- Modifier les règles de plantation d'arbres lors de l'obtention d'un certificat d'autorisation d'abattage d'arbre;
- Modifier la liste des arbres comportant des restrictions à la plantation;
- Abroger de la disposition concernant la coupe d'arbre autour d'un bâtiment principal;
- Modifier des dispositions concernant l'abattage des arbres dans toutes les zones autres que Conservation (Cons-26) et Agricole (A).

Pour la consultation de ce Règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe situé au 601, chemin Ozias-Leduc, à Otterburn Park, pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Règlement numéro 431-34 est entré en vigueur le 20 août 2021, date de l'émission du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK LE 2 SEPTEMBRE 2021**

Me Julie Waite, greffière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE**

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site internet de la Ville dès le 2 septembre 2021 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.

---

Me Julie Waite, greffière